

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE LIMONEST
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 14 mars 2024

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, M AUSSENAC, Mme LIGNEY, Mme ARNAUD, M PERROT, Mme GRANGE, Mme DEVOS, M. GOIFFON

ABSENT EXCUSE : M COLLIARD (procuration M PERROT)

ABSENTE : Mme MOREL

Délibération N° 2024/08 Lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux

Vu le Code de l'action Sociale et des Familles et notamment l'article R123-1 ;

Vu le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2122-8 ;

Par délibération N°2024/07 du 28 mars 2024, le Conseil d'Administration du CCAS a délibéré sur les délégations de pouvoirs au Président du CCAS.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'administration du lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux sur la Commune de Collonges-au-Mont-d'Or.

Considérant que l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation qui incombe au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en application du décret 95-262 du 6 mai 1995.

L'obligation d'établir une analyse des besoins sociaux (ABS) résulte en dernier lieu du décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale qui prévoit notamment le renouvellement de cette analyse tous les 6 ans.

Il indique que ce travail en partenariat avec un cabinet spécialisé donne lieu à l'établissement de données quantitatives et qualitatives concernant le territoire qui permettront d'établir une comparaison du territoire avec d'autres territoires. Il indique qu'au cours de cette analyse, des rencontres sont organisées avec différents acteurs sociaux.

VALIDE le lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux sur la Commune de Collonges-au-Mont-d'Or à compter du 03 mai 2024 pour la phase 1 avec restitution à 6 mois maximum.

ACTE le choix du prestataire retenu dans le cadre d'une consultation selon une procédure adaptée à savoir :

Cabinet ITHEA Conseil, 21 rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris

AUTORISE le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 611 du budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant total de **12 365 € HT**.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En mairie, le 29 mars 2024

Le Président,
Monsieur Alain GERMAIN

